

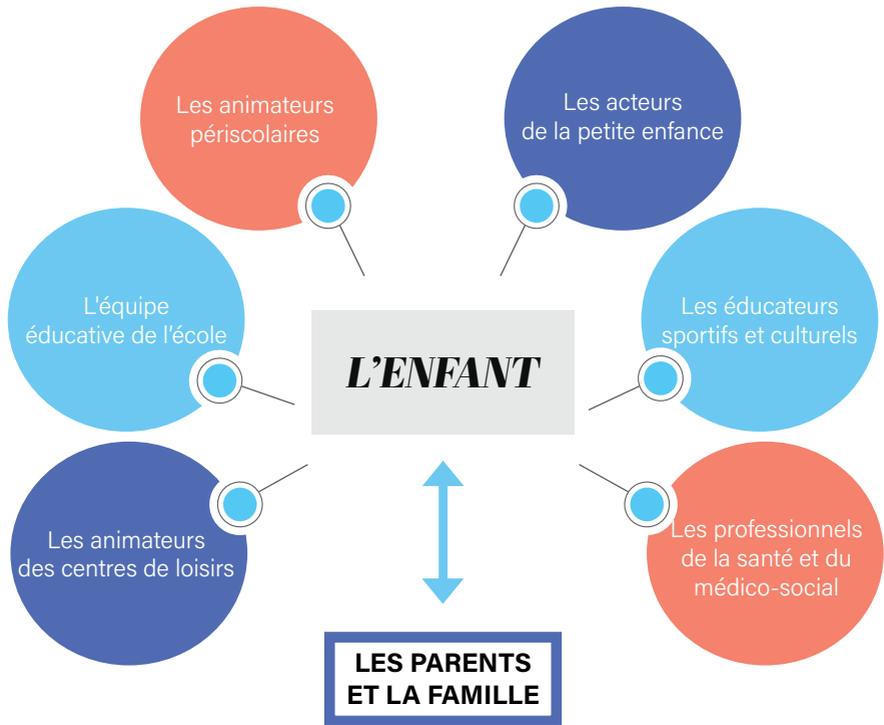
ENSEMBLE POUR NOS ENFANTS !

*Charte de confiance
pour une
éducation partagée
réussie*



Les parents ont la responsabilité première de l'éducation de leur enfant. Les autres acteurs éducatifs contribuent, à leurs côtés, à son instruction, son épanouissement et à son bien-être. L'éducation partagée est donc une nécessité pour la réussite de l'enfant et doit se construire ensemble.

Qui sont les acteurs éducatifs ?



Extrait de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

« L'éducation doit favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons, de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités.

Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui. »

Pourquoi cette charte ?



- Créer les conditions de la confiance.
- Pour avoir un document de référence et de réflexion commune.
- Pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs, nécessaire à la construction de l'enfant dans toutes ses dimensions et pour une meilleure cohérence éducative.
- Pour réaffirmer l'autorité républicaine et la préservation de l'autorité de l'école, des parents et des acteurs éducatifs.

Se respecter, se comprendre !

Quand l'éducation est partagée, il importe de définir les conditions de sa réussite.

- Les relations entre les différents acteurs éducatifs et parentaux sont fondées sur la confiance mutuelle autour des valeurs de la République et de la laïcité.
- Chacun doit le respect à l'autre, dans son rôle, ses limites et sans jugement de valeur. Chaque adulte doit prendre en compte ce qu'apportent les particularités et la différence de chacun, de son parcours, de sa construction et y apporter la considération qui lui est due.
- Il est nécessaire de faire preuve d'empathie et de bienveillance lors des échanges en tenant compte de la situation et des difficultés de chacun.
- Chacun doit s'engager à comprendre et prendre en compte les contraintes du quotidien et les responsabilités de l'autre. Il doit aussi assumer ses responsabilités dans le périmètre lié à son rôle et à sa formation.
- Pour le bien-être de l'enfant, une alliance faite parfois de compromis doit être trouvée entre tous les acteurs.
- Les enfants doivent respect aux adultes, et les adultes aux enfants. Chaque adulte doit agir en garant de ce respect envers les autres adultes.
- Les parents s'interdisent toute intervention directe auprès des enfants pour régler un problème relationnel survenu à l'école ou dans le cadre associatif. Ils informent les équipes enseignantes, municipales ou associatives de toute difficulté rencontrée concernant leur enfant.
- Le cadre laïc de l'école est strict et garant de la liberté confessionnelle et philosophique pouvant se pratiquer en dehors de l'école.
- Les actes interdits par la loi, le sont également au sein des milieux éducatifs de l'enfant (famille, école, périscolaire, association). Toute forme d'agressivité et de violence est bannie, ainsi que toute forme de harcèlement, de discrimination, de quelque nature qu'elle soit. Tout adulte qui en aurait connaissance doit en informer les responsables des structures éducatives.

Dialoguer, Coopérer

- Un dialogue permanent et constructif est la clé d'une relation réussie entre tous. Politesse, courtoisie et respect sont nécessaires pour établir de bonnes relations, dans un souci de transparence et de circulation des informations.
- Sans jugement de valeur, il doit favoriser la compréhension, la motivation des acteurs pour la réussite et le bien-être.
- Une totale discrétion des échanges est indispensable, dans le respect du caractère confidentiel des informations partagées et le respect de l'intimité familiale. La présence de l'enfant peut ne pas être souhaitable.
- Ces échanges permettent de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son champ de compétences, peut contribuer. Il est important de créer des moments de rencontre réguliers pour mieux se connaître et créer du lien.
- En s'interdisant tout jugement de valeur réciproque, les échanges entre acteurs éducatifs, familiaux et professionnels, doivent favoriser la compréhension, la motivation et l'implication de chacun, afin de donner les clés de la réussite à chaque enfant, par sa propre motivation et son bien-être.
- La responsabilité de chaque adulte, vis-à-vis de l'enfant passe par la valorisation et l'encouragement des efforts, du rôle et du travail de tous ceux qui participent à son parcours éducatif.

Soutien mutuel de l'autorité

- Tous les acteurs éducatifs et parentaux soutiennent l'autorité de la Loi de la République et de ses représentants dans l'espace public. Les réseaux sociaux ne doivent pas être un espace de critique des institutions.
- En fonction de la gravité des manquements, et notamment ceux contrevenant à la loi, les responsables légaux des enfants ainsi que les responsables institutionnels peuvent être fondés à saisir la justice.
- Tous les acteurs doivent agir avec bienveillance et compréhension du rôle de chacun dans le respect des Droits de l'Enfant et du vivre ensemble.
- Les parents soutiennent auprès de leur enfant l'autorité des enseignants, des éducateurs et des agents de la Ville, ainsi que les valeurs de l'École.
- La Municipalité œuvre à conforter chacun dans son rôle et son autorité pour le bien-être de l'enfant.

